
Carrier, Député du département du Cantal à la Convention Nationale, exécuté le 24 décembre 1794.

Numéro d'inventaire : 1979.26891

Auteur(s) : Jean Duplessi-Bertaux

Levachez

Type de document : image imprimée

Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création : 1798 (vers)

Description : gravure en taille-douce : eau-forte et pointillé absence de cuvette des rousseurs ruban adhésif au dos de la feuille traces de colle bord supérieur

Mesures : hauteur : 435 mm ; largeur : 286 mm

Notes : Portrait en buste de face, visage de profil g. de Jean-Baptiste Carrier, (1756-1794), Député du département du Cantal, à la Convention Nationale, exécuté le 24 décembre 1794. Le médaillon est placé au-dessus du bas-relief représentant les événements du 12 octobre 1793 au 1er février 1794 : "Noyades dans la Loire les 5 et 6 Frimaire an 2ème de la République.". Les bas-reliefs accompagnant les portraits font suite aux "Tableaux historiques de la Révolution française". au-dessous des gravures, figure un texte résumant l'histoire de la vie publique et privée du personnage. au-dessous du médaillon, à g. : "Levachez sculp." au-dessous du tr. c. : " "Duplessis Bertaux inv. & del. - L'An 7 de la Rép. - Duplessis Bertaux aqua forti". Les Levachez sont graveurs au pointillé et marchands d'estampes en taille douce.

Duplessi-Bertaux (Jean) : dessinateur et graveur à l'eau-forte (1747-1820) IFF. P. 265.

Mention de la gravure, p. 326

Mots-clés : Histoire et mythologie

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Mention d'illustration

ill.



CARRIER DÉPUTÉ DU DÉPARTEM^T. DU CANTAL,

*A LA CONVENTION NATIONALE,
Exécuté le 24 Décembre 1794.*

Nous allons présenter à nos lecteurs des tableaux déchirants, des crimes qui font frémir, un homme égaré dont le souvenir époussera les générations les plus reculées. Tandis que les députés vraiment patriotes s'occupent d'assurer le bonheur public, Carrier s'élançait dans le chemin du crime. Au nom de ce monstre, la Carte jaune de la Vendée se déroule toute entière à nos regards; elles s'emboîtent sous nos yeux, elles s'encombrent de vicellards, de jeunes gens, de femmes, d'enfants, ces exécrables Gabarets; et Carrier, nouvel Ouelet, va noyer sa patrie, comme Néron noya sa mère. C'est peu pour lui d'auder ce vil Empereur dans sa cruauté; il le surpassa encore dans sa rage barbare. Néron, d'un œil brûlant de flammes incendiaires, parcourut les bûchers livides des corps de sa mère égorgée; Carrier, de ses yeux lâches et féroces, dévore la nudité de ses victimes qu'il vise accrocher dans la mort, voulant sans doute faire un double outrage à la nature, à qui, dans le spectacle de la destruction, il semble offrir celui de la reproduction des élves. D'autant qu'il faisait fier ensemble, et deus à deus, les personnes de l'un et de l'autre sexe, toutes nues; il appela cette manie de noyer jute des mariages républicains.

Lorsque Carrier voulut se disculper à la Convention, il dit qu'il n'avait fait que passer à Mantes; il n'avait fait que passer... ou, mais comme un incendie qui dévore et détruit tout ce qu'il rencontre. La Convention l'jugait décreté d'accusation, il fut traduit au tribunal révolutionnaire, dont les juges n'étaient pas ceux du temps de Robespierre. Il fut condamné à mort, et monta à l'échafaud le 24 Décembre 1794, c'est-à-dire au bout d'un an, et le même jour qu'il avait ordonné une trop fameuse noyade à Mantes.

Carrier était né à Solot près Chardiac, dans la ci-devant Auvergne, fils d'honnêtes laboureurs, il avait acheté un office de procureur; à l'époque de son supplice, il était âgé de 36 ans.

Sur les applaudissements unanimes qui se firent entendre de toutes parts, lors de l'exécution de ce grand coupable, le peuple se mittra aussi altér de justice, que ce monstre l'avoir été de crimes et de sang.

** Ces Galères étaient des bateaux à voile, dont une partie s'abstinent pour les nageurs.*

** Noyade dans la Seine, le 26 & l'Annonciation au 2^e de la République.*

